

BILAN DE COMPÉTENCES ENTREPRENEUR — SO CRÉATEUR

*Création & reprise d'entreprise — Validation du
projet — Business Plan*

*Prestation conforme EDOF/CPF — Art. L.6313-4 et
R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail*

**Certifié Qualiopi — 2 790 € TTC — 24 heures
— Version juin 2026**



1. LA PRESTATION SO CRÉATEUR

Prestation	Bilan de compétences Entrepreneur — So Créateur
Organisme	SO COACH FORMATION — SIRET 891 035 362 00013 — NDA 84 42 035 1842
Certification	Certifié Qualiopi QUA21100099 (certification qualité référencée dans le Répertoire Spécifique)
Tarif	2 790 € TTC (forfait tout inclus — frais administratifs et business plan inclus)
Durée	24 heures d'accompagnement par le consultant. Travail personnel du bénéficiaire estimé entre 3 et 5 heures par séance (non comptabilisé dans les heures CPF — voir partie 10).
Modalités	Présentiel, distanciel ou mixte — sessions individuelles
Public	Toute personne active souhaitant créer ou reprendre une entreprise : salarié(e), demandeur(se) d'emploi, travailleur(se) indépendant(e), porteur(se) de projet
Prérequis	Aucun — avoir un projet de création ou reprise d'entreprise (même à l'état d'idée). Entretien préalable gratuit obligatoire avant toute inscription.
Délai d'accès	Démarrage dans un délai maximum de 3 semaines après l'entretien préalable. Pour un financement CPF, prévoir un minimum de 11 jours ouvrés entre la commande et le démarrage.
Éligibilité CPF	Oui — financement possible via Mon Compte Formation, dans la limite du plafond applicable aux bilans de compétences (voir partie 10).
Lieu	So Coach Formation — 1 Ter Chemin du Bout du Monde — 42110 Feurs (Loire) / Distanciel possible
Livrable inclus	Document de synthèse + Business Plan structuré remis au bénéficiaire (propriété exclusive)

2. PRÉSENTATION DE LA PRESTATION

Le bilan de compétences Entrepreneur So Créateur est une prestation spécialisée, conçue pour les personnes souhaitant créer ou reprendre une entreprise. Elle combine l'analyse approfondie des compétences, aptitudes et motivations du bénéficiaire avec la construction opérationnelle d'un business plan structuré.

Elle permet de valider l'adéquation entre le profil du bénéficiaire et son projet entrepreneurial, d'identifier les forces et les points de vigilance, et de définir un plan d'action concret pour le lancement de l'activité.

La prestation est réalisée conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail, dans le strict respect de la confidentialité et du volontariat du bénéficiaire.

Entretien préalable (obligatoire)

Un entretien préalable gratuit et sans engagement est systématiquement proposé avant toute inscription sur EDOF. Il permet d'analyser la demande, de vérifier l'adéquation du projet entrepreneurial avec la prestation, d'individualiser le devis et de définir le format le plus adapté. Conformément à la réglementation, il est obligatoire avant tout envoi de commande sur EDOF.

3. OBJECTIFS DE LA PRESTATION

À l'issue du bilan de compétences entrepreneurial, le bénéficiaire est capable de :

- Analyser son parcours professionnel et identifier les compétences transférables à un projet entrepreneurial
- Évaluer ses aptitudes, motivations et valeurs en lien avec la posture de chef(fe) d'entreprise
- Définir et valider la viabilité de son projet de création ou reprise d'entreprise
- Identifier son marché cible, ses concurrents et son positionnement stratégique
- Construire les éléments clés d'un business plan (modèle économique, prévisionnel financier, plan de financement)
- Évaluer les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au lancement de l'activité
- Identifier les dispositifs d'accompagnement et de financement adaptés (ACRE, ARCE, BGE, CCI, France Travail...)
- Élaborer un plan d'action entrepreneurial avec jalons, indicateurs de suivi et premières échéances

4. RÉSULTATS ATTENDUS

- Validation de l'adéquation entre le profil du bénéficiaire et son projet entrepreneurial
- Construction d'un business plan opérationnel et structuré (livrable remis au bénéficiaire)
- Identification des financements mobilisables et des dispositifs d'accompagnement
- Plan d'action entrepreneurial avec jalons concrets et premières échéances
- Remobilisation et renforcement de la confiance en soi pour le passage à l'action

À l'issue du bilan, un document de synthèse et un business plan structuré sont rédigés, remis et commentés au bénéficiaire lors de la dernière séance. Ces documents restent sa propriété exclusive et sont strictement confidentiels (art. R.6313-7 du Code du travail). Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec l'accord explicite du bénéficiaire.

5. DÉROULEMENT DE LA PRESTATION

La prestation se déroule en trois phases réglementaires, conformément à l'article R.6313-4 du Code du travail, complétées par un module entrepreneurial spécifique intégré dans la phase de conclusion :

Phase	Contenu	Durée
Phase préliminaire	Analyse de la demande et du besoin du bénéficiaire. Vérification de l'adéquation entre le profil et le projet entrepreneurial. Confirmation du volontariat et de la motivation. Information sur les conditions de réalisation, les outils et méthodes utilisés. Individualisation du parcours et du format.	1 à 2 heures
Phase d'investigation	Identification des compétences acquises et transférables au projet entrepreneurial. Analyse de la personnalité, des valeurs et des motivations entrepreneuriales. Exploration du projet : secteur d'activité, cible, offre, positionnement. Étude de marché simplifiée et analyse concurrentielle. Identification des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT). Évaluation de la faisabilité technique, humaine et financière du projet.	14 à 16 heures
Phase de conclusion + Business Plan	Validation du projet entrepreneurial et construction du plan d'action. Élaboration des éléments clés du business plan : modèle économique, prévisionnel financier simplifié, plan de financement, stratégie	4 à 6 heures

	commerciale. Identification des dispositifs d'accompagnement (BGE, CCI, France Travail, ADIE...) et des aides mobilisables (ACRE, ARCE...). Remise du document de synthèse et du business plan (propriété exclusive et confidentiel — art. R.6313-7 CT).	
Suivi post-bilan	Entretien de suivi à 6 mois offert. Point sur la réalisation du projet entrepreneurial, les difficultés rencontrées et les ajustements nécessaires.	1 heure (offert)

Travail personnel du bénéficiaire

Entre chaque séance, un travail personnel est attendu : réflexions guidées, exploration des fiches métiers sur PARCOUREO, recherches sur le marché cible, construction progressive des éléments du business plan. Ce travail est estimé entre 3 et 5 heures par séance selon l'avancement du projet. Conformément à la réglementation CPF en vigueur, ce temps de travail personnel n'est ni comptabilisé dans la durée d'accompagnement de 24 heures, ni pris en charge par le CPF (voir partie 10).

6. LE BUSINESS PLAN — LIVRABLE INCLUS

Le business plan est élaboré progressivement tout au long de la phase de conclusion, en collaboration avec le consultant. Il comprend les éléments suivants :

1. Présentation du porteur de projet	Parcours, compétences clés, motivations entrepreneuriales, adéquation profil/projet
2. Description du projet	Activité, offre de produits/services, valeur ajoutée, forme juridique envisagée
3. Étude de marché	Marché cible, clients potentiels, analyse concurrentielle, positionnement
4. Analyse SWOT	Forces, faiblesses, opportunités et menaces du projet
5. Stratégie commerciale	Offre, prix, distribution, communication, premiers clients
6. Prévisionnel financier simplifié	Chiffre d'affaires prévisionnel, charges, seuil de rentabilité, plan de financement
7. Dispositifs et aides	ACRE, ARCE, prêts d'honneur, BGE, CCI, ADIE, France Travail, financement CPF...
8. Plan d'action	Jalons, échéances, indicateurs de suivi, premières étapes opérationnelles

Ce business plan est remis au bénéficiaire à l'issue de la prestation. Il constitue un outil opérationnel pour la suite de son parcours entrepreneurial.

7. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET PROFIL DU CONSULTANT

Profil du consultant

Le bilan est réalisé par Sylvie MOURA, coach, formatrice et Directrice Pédagogique de So Coach Formation. Sylvie MOURA dispose d'une expérience significative en orientation professionnelle, accompagnement de porteurs de projet et gestion du stress. Elle est praticienne en hypnose, certifiée par l'Institut des Neurosciences Appliquées de Paris, et a accompagné de nombreux créateurs d'entreprise dans leur transition professionnelle.

Méthodes et outils

- Méthodes actives et participatives, approche individualisée orientée action
- Outils de connaissance de soi : tests de personnalité, d'aptitudes entrepreneuriales, de valeurs
- Accès illimité à la plateforme PARCOUREO (fiches métiers, marché du travail, formations)
- Outils d'analyse stratégique : SWOT, canvas Business Model, étude de marché guidée
- Construction progressive du business plan au fil des séances
- Confidentialité totale garantie tout au long de la prestation (art. R.6313-7 CT)

Accompagnement distanciel (art. D.6313-3-1 du Code du travail)

Pour les sessions à distance, le consultant est joignable par email (contact@socoach-formation.com, réponse sous 24h) et par téléphone (06 61 83 79 71). La qualité de connexion est vérifiée avant chaque séance distancielle. Un accompagnement technique est proposé si nécessaire.

8. CADRE RÉGLEMENTAIRE ET ÉTHIQUE

- Bilan de compétences réalisé conformément aux articles L.6313-4 et R.6313-4 à R.6313-8 du Code du travail
- Trois phases réglementaires obligatoires respectées : préliminaire, investigation, conclusion
- Volontariat et consentement éclairé du bénéficiaire obligatoire à chaque étape
- Document de synthèse et business plan : propriété exclusive du bénéficiaire, strictement confidentiels (art. R.6313-7)
- Impossibilité de communiquer les résultats à un tiers sans accord explicite du bénéficiaire
- Charte d'éthique et de déontologie remise au bénéficiaire dès le premier rendez-vous, incluant les engagements RGPD, de non-discrimination et d'accessibilité

9. ACCESSIBILITÉ — PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

So Coach Formation répond aux normes d'accessibilité en vigueur. Locaux de plain-pied, accès PMR conforme, salles individuelles fermées garantissant la confidentialité.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter l'organisme pour étudier les aménagements nécessaires (rythme, supports, outils). Des aides AGEFIPH sont mobilisables.

Référent handicap : contact@socoach-formation.com | 06 61 83 79 71

LIEU DE RÉALISATION

Les entretiens se déroulent dans les locaux de So Coach Formation, 1 Ter Chemin du Bout du Monde à Feurs (Loire), dans des salles individuelles fermées garantissant la confidentialité des échanges.

Les entretiens peuvent également être réalisés à distance (Zoom / Teams), sous réserve de la qualité de connexion vérifiée avec le bénéficiaire avant chaque séance.

FINANCEMENTS ET CONFORMITÉ CPF 2026

Ce bilan de compétences est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) via Mon Compte Formation (EDOF). Conformément aux décrets n°2026-126 et n°2026-127 du 24 février 2026, les règles de financement CPF des bilans de compétences ont évolué :

- Plafond CPF : le montant mobilisable sur le CPF pour un bilan de compétences est désormais plafonné à 1 600 € par dossier. Le tarif de cette prestation étant de 2 790 € TTC, un reste à charge de 1 190 € s'applique au-delà du plafond CPF.
- Participation forfaitaire obligatoire : depuis le 2 avril 2026, une participation forfaitaire de 150 € est due par tout bénéficiaire mobilisant son CPF, sauf cas d'exonération légalement prévu (demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, bénéficiaires d'un abondement employeur ou OPCO, titulaires de points C2P, victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle avec taux d'incapacité permanente ≥ 10 %).
- Délai de carence CPF : la mobilisation du CPF pour un bilan de compétences est subordonnée à la condition de n'avoir pas bénéficié d'un financement de bilan par un organisme financeur public (CPF, État, Région, France Travail, OPCO, fonds d'assurance formation) au cours des cinq années précédant la demande.
- Durée minimale CPF : un plancher de 13 heures d'accompagnement effectif s'applique désormais à tout bilan financé par le CPF, dans le cadre maximal de 24 heures fixé par le Code du travail.
- Heures éligibles : seules les heures d'accompagnement réalisées directement par le consultant sont prises en charge par le CPF. Le travail personnel effectué en autonomie par le bénéficiaire entre les séances n'est pas comptabilisé dans le financement CPF.
- Délai de traitement CPF : prévoir un minimum de 11 jours ouvrés entre la validation de la commande et le démarrage de la prestation.

Le montant exact mobilisable sur les droits CPF du bénéficiaire et le reste à charge applicable sont calculés automatiquement par la plateforme Mon Compte Formation au moment de l'inscription, en fonction des droits disponibles et de la situation personnelle du bénéficiaire à cette date.

Coût total de la prestation	2 790 € TTC
Plafond CPF mobilisable (bilan de compétences)	1 600,00 € maximum
Participation forfaitaire obligatoire CPF	150,00 € (sauf exonération)
Reste à charge indicatif (hors exonération)	1 340,00 € (1 190 € de dépassement de plafond + 150 € de participation forfaitaire)

Bilan de compétences pendant un arrêt de travail

La réalisation d'un bilan de compétences pendant un arrêt de travail est possible, sous réserve du respect d'une procédure spécifique : accord écrit du médecin traitant sur la compatibilité de la démarche avec l'état de santé, puis transmission de cet accord à la CPAM avec les dates précises du parcours, examiné par le médecin-conseil de l'Assurance Maladie. Les dates du bilan doivent être arrêtées de manière concrète avant la transmission du dossier à la CPAM, celle-ci n'acceptant pas de période indicative. So Coach Formation accompagne le bénéficiaire dans la constitution de ce dossier.

Autres dispositifs de financement

AIF — France Travail	Pour les demandeurs d'emploi porteurs de projet — Aide Individuelle à la Formation.
OPCO	Pour les salariés porteurs de projet — financement via l'OPCO de branche.
CPAM (arrêt de travail)	Maintien des indemnités journalières pendant le bilan, sous réserve de l'accord du médecin-conseil.
AGEFIPH	Pour les personnes en situation de handicap — aides mobilisables en complément.
Région AURA	Convention de financement avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes.
FAF	Pour les travailleurs indépendants — Fonds d'Assurance Formation.
Financement personnel	Possible — cumul de financements envisageable selon la situation.

Contactez-nous pour étudier votre situation et trouver le montage financier le plus adapté, notamment via les dispositifs dédiés à la création d'entreprise (ACRE, ARCE, prêts d'honneur BGE/ADIE).

11. POINTS FORTS DE LA PRESTATION

- Bilan entrepreneurial complet : compétences + validation de projet + business plan opérationnel inclus
- Double livrable : document de synthèse ET business plan structuré remis au bénéficiaire
- Consultant unique et expérimenté : Sylvie MOURA, Formatrice titrée, praticienne en neurosciences appliquées
- Accès à la plateforme PARCOUREO et aux outils d'analyse stratégique (SWOT, Business Model Canvas)
- Réseau partenaires actif : BGE, CCI Loire, France Travail, ADIE pour la suite du parcours
- Suivi post-bilan à 6 mois offert pour valider la mise en œuvre du projet entrepreneurial
- Confidentialité totale garantie — documents propriété exclusive du bénéficiaire
- Organisme certifié Qualiopi — prestation éligible CPF
- Transparence totale sur les conditions financières CPF (plafond, reste à charge, participation forfaitaire) — engagement qualité Qualiopi

NOUS CONTACTER

SO COACH FORMATION

1 Ter Chemin du Bout du Monde — 42110 FEURS (Loire)

Email : contact@socoach-formation.com | sylsoformation@gmail.com

Tél. : 06 61 83 79 71 — Site : socoach-formation.com/contact/

SIRET : 891 035 362 00013 — NDA : 84 42 035 1842 — Certifié Qualiopi QUA21100099

Version juin 2026